



*Mairie de Fontenay le Vicomte*

## DÉCISION DU MAIRE

**SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL, PAR L'INTERMÉDIAIRE DU GUSO,  
AVEC M. YOANN VIGNOT, POUR UNE PRESTATION TECHNIQUE, POUR LE  
SPECTACLE DES HIVERNALES 2024 À FONTENAY-LE-VICOMTE**

N° 2024/02

**Le Maire de Fontenay le Vicomte,**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020, modifiée par délibération du 19 juin 2020, déléguant au Maire ses attributions pour la totalité des matières énumérées à l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que la Commune de FONTENAY-LE-VICOMTE organise le spectacle des Hivernales « ON VOUS RACONTE DES HISTOIRES » le samedi 2 mars 2024 à 20h30 à la salle polyvalente Les Vignes et que l'emploi d'un régisseur son est nécessaire pour cet événement ;

### DÉCIDE

**Article 1 :** De donner son accord à la signature d'un contrat de travail (par l'intermédiaire d'une déclaration et d'un paiement au GUSO, salaire brut : 450 € avec Monsieur Yoann VIGNOT, domicilié 90 rue Camelinat à MONTREUIL (93100), en qualité de Régisseur Son, pour le spectacle des Hivernales « ON VOUS RACONTE DES HISTOIRES » qui aura lieu samedi 2 mars 2024 à 20h30 à la salle polyvalente des Vignes

**Article 2 :** Monsieur Yoann VIGNOT assurera sa prestation technique le samedi 2 mars 2024 à partir de 10h00.

Fait à Fontenay-le-Vicomte,  
Le 29 février 2024



Le Maire  
**Valérie MICK RIVES**